



RELEVÉ DE DECISIONS
Conseil d'Administration du 18 Novembre 2006

Présents : Jean Pierre Champion- Jean Claude Méric- Jean Kerhoas- Henri Bacchini- Dominique Tincelin- Eliane Serve – Michel Duclot –Jean Luc Staub – Richard Saarbach- Claude Dayon –Patrick Hamart – Olivier Bovyn – Daniel Pillons – François Peters – Jean Bertrand Mothes Massé – Serge Raphalen – Christian Peyras – Christian Chardon – Guy Devaux- Dominique Borsi – Paul Roussange- Youen Rousse

Invités : Eric Marliot- Marc Bouvet- Jean Luc Paulou – Bernard Bonneau- Henri Giraud- Philippe Gouard- Christophe Debove (Dr ENV) – Dominique Serre

Points	Thèmes et Commentaires
1	Approbation du PV du 23/06/2006
Décision 1	Le CA approuve à l'unanimité moins 1 abstention le compte rendu du Conseil d'Administration du 23 Juin 2006.
2 Info	Rapport d'activité du Bureau Exécutif Juillet à Novembre 2006
3 Info	Information sur les partenariats
4	Election au Conseil d'Administration et au Bureau Exécutif
4.1 Info	<u>Election d'un nouveau membre au CA (catégorie des représentants des associations affiliées)</u> Suite au décès de Françoise PASCAL, il y a vacance d'un membre au Conseil d'Administration dans la catégorie des représentants des associations affiliées. L'article 17 des statuts de la FFVoile précise que lorsqu'il n'y a qu'une liste (avec en conséquence, tous les membres de la liste élus), il est procédé lors de l'AG la plus proche, à une nouvelle élection au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Un appel à candidature pour un poste au CA sera donc mise en place pour cette élection lors de la prochaine AG.
4.2	<u>Election d'un nouveau membre au BE</u> Suite au décès de Françoise PASCAL, il y a vacance d'un membre du Bureau Exécutif. L'article 28 des statuts de la FFVoile précise que : « les postes vacants au sein du Bureau Exécutif pour quelque cause que ce soit, à l'exception de la révocation collective du Conseil d'Administration, sont pourvus sans délais par le Conseil d'Administration sur Proposition du Président. Le conseil d'Administration statue à la majorité des membres présents....
Décision 2	Le président propose au vote du CA comme membre du BE : Christian PEYRAS. Inscrits présents : 21 – Pour : 17 – Abstentions : 2 – Contre : 1 – non votant : 1 Christian PEYRAS est élu au Bureau Exécutif et devra démissionner de son poste de président de ligue Midi Pyrénées
5	ADMINISTRATION
5.1	Département Vie Fédérale
5.1.1	<u>Budget modifié</u> Le trésorier fait part des modifications à apporter, notamment concernant le département développement en dépenses et recettes liées à des produits spécifiques pour 20 K€ Retraitement des amortissements pour 25 K€ Risque de 23 K€ sur la SOF, la subvention de la Région PACA n'étant pas assurée Baisse des travaux sur l'immeuble de 15 K€ suite à l'obtention de la conformité avec le permis de construire. L'EPMR ne sera pas réalisé, par contre un aménagement sera étudié et mis en place pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

	<p>Diminution du poste Informatique (-10 K€) Augmentations des postes Assistance Juridique (+7K€) ; Voile Légère (+7K€) ; Amortissements (+22K€) Le budget 2006 révisé s'équilibre en dépenses recettes à 9784 K€</p>
Décision 3	Le CA approuve à l'unanimité le budget 2006 corrigé
5.1.2	<u>Information sur la décision de saisie simplifiée de la licence temporaire pour 2007</u>
Info	<p>Le BE en date du 12 Octobre 2006 s'est prononcé favorablement pour la mise en place dès 2007 de la saisie simplifiées des licences temporaires 1 Jours et 4 Jours par l'Intranet de la FFVoile, suite au programme testé et développé par le service informatique de la FFVoile. L'année 2007 sera transitoire et si des Clubs n'étaient pas doté d'informatique et d'accès à Internet, la faculté de commander des carnets de licences temporaires leur sera encore offerte.</p>
5.1.3	<u>Dissolution du CDVoile 04</u>
Décision 4	<p>Le CA en date du 18 Novembre 2006 procède à la dissolution du Comité Départemental de Voile 04 et à la transmission de l'ensemble des missions du CDVoile 04 à la Ligue Alpes Provence qui représentera la FFVoile dans le département des Alpes de Haute Provence (04). En marge de ce cas, le CA souhaite qu'une étude soit entreprise sur la situation des CDVOILE (rapprochement, dissolution et prise en charge des problématiques du département par la ligue....) et que des solutions (mode d'emploi) soient proposées.</p>
5.2	Commission Formation
5.2.1	<p><u>Modification du règlement des diplômes (article 2 et 3)</u> Article 2 : Remplacer le 2^{ème} paragraphe ("<i>La formation peut débuter à partir de l'âge de 17 ans, sauf pour la formation des arbitres qui ne s'adresse qu'à des candidats majeurs. A titre de dérogation exceptionnelle, la FFVoile ou la ligue régionale de voile peut accepter l'entrée en formation d'un(e) candidat(e) dès l'âge de 16 ans notamment si son niveau de pratique personnel le justifie. Cette dérogation ne s'applique pas aux formations d'arbitres.</i>") par un troisième et dernier paragraphe suivant :</p> <p><i>"La formation aux premiers niveaux de diplômes et de qualifications délivrées par la FFVoile peut débuter à partir de l'âge de 16 ans révolus. Sous réserve de validation de leur niveau technique voile (unités de compétence technique –UCT- numéros 1-1 et 1-2 définies en annexe 3) et dans la limite de leurs autres compétences techniques (UCT 2 à 5) et pédagogiques (unités de compétences capitalisables –UCC- définies en annexe 5), les stagiaires en formation de Moniteur FFVoile peuvent exercer à partir de l'âge de 16 ans révolu (sous réserve de l'autorisation parentale), dans le cadre de l'alternance, une fonction bénévole d'aide aux moniteurs, sous la responsabilité d'un tuteur ou maître de stage habilité, dans les conditions définies par le responsable technique qualifié de l'activité considérée. L'ensemble des certifications validées et datées figurent sur le livret de certification du stagiaire en formation"</i></p> <p>Article 3 : Remplacer la dernière phrase du dernier paragraphe ("<i>Les diplômes et qualifications de la FFVoile ne sont délivrés qu'à partir de l'âge de 18 ans révolus.</i>") par la phrase suivante :</p> <p><i>"Les diplômes et qualifications de la FFVoile sont délivrés à partir de l'âge de 18 ans révolu. Les qualifications de premier niveau (animateur sportif, arbitre de club) peuvent être délivrés à partir de l'âge de 16 ans révolu; dans ce cas, l'autorité tutorale obligatoire est assurée par un licencié majeur et qualifié."</i></p>
Décision 5	Le CA approuve à l'unanimité moins 1 abstention la modification proposée des articles 2 du règlement des diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile.
5.2.2	<p><u>Expérimentation d'une formation actualisée aux fonctions de moniteur FFVoile</u></p> <p>"Afin d'expérimenter les évolutions souhaitables de la formation et de la certification des Moniteurs FFVoile, les centres de formation habilités et les formateurs habilités pourront mettre en place des</p>

	<p>formations expérimentales de Moniteurs FFVoile sous réserve d'une autorisation préalable de la ligue de leur ressort territorial, ou auprès de l'autorité nationale pour les Glénans et l'UCPA. Les autorisations seront accordées par l'autorité régionale ou nationale de la FFVoile en regard de l'intérêt des évolutions expérimentées et des conditions de cette expérimentation, en particulier celles relatives au plus strict respect de la qualification visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers. Un rapport d'expérimentation doit être adressé à l'autorité nationale de la FFVoile dans les deux mois francs suivants la fin de la mise en œuvre."</p>
Décision 6	Le conseil d'administration de la FFVoile adopte à l'unanimité la résolution relative à l'expérimentation et délègue sa mise en œuvre au Bureau Exécutif
6	PRATIQUES COMPETITIVES :
6.1	Département Habitable –
6.1.1	<p><u>Modification de l'article VIII-3 du règlement du CF Monotype Habitable pour 2007</u> Nouvelle rédaction : VIII-3 Une Classe monotype admissible selon l'article VII du Règlement 2007 du CFMH devra avoir au moins 15 équipages inscrits au CFMH 2007.</p>
Décision 7	Le conseil d'administration de la FFVoile adopte à l'unanimité la nouvelle rédaction de l'article VIII-3
6.1.2	<u>Championnat de France de Course au Large En Solitaire 2007 et suivants</u>
Info	<p>Suite à la décision du BE du 12/11/2006, le circuit du Championnat de France de Course au large en solitaire est composé des 3 épreuves suivantes : Trophée Banque Privée Européenne (Belle Ile en Mer / Marie Galante) départ le 25 Mars 2007 La Solitaire Afflelou Le Figaro Départ de Caen le 24 Juillet 2007 Finale du Championnat de France de Course au Large en solitaire : Ex Route du Ponnat du 1 au 15/10/2007. La Classe Figaro doit donc proposer à la FFVoile une compétition Méditerranéenne en Solitaire les années paires, dont le parcours devra passer par le Languedoc-Roussillon et ce, pour remplacer le Trophée BPE quand il n'a pas lieu.</p>
6.1.3	<u>Modification circuit 2007 du Championnat de France des Equipages</u>
Info	<p>Suite à la décision du BE du 12/11/2006, le circuit du Championnat de France de Course au large en Equipage 2007 est composé des 3 épreuves suivantes Grand Prix Atlantique – APPC Pornichet du 4 au 8 Mai 2007 Tour de France à la Voile – Dunkerque/Marseille du 28 juin au 28 Juillet 2007 La Route des Iles – Défi Marseille / SN Marseille du 15 au 22 Septembre 2007</p>
6.1.4	<p><u>Modification de la règle d'attribution des titres de champion de France de Voile « seniors »</u></p> <p>1- Principe de Base : La FFVoile décide l'application du principe suivant : Les épreuves des Championnats de France (CF Monotypes - CFCL Solitaire – CF Equipage – CF Inter série Habitables - CF Seniors Voile Légère – Les CF VRC) sont ouvertes aux équipages français et étrangers. Le titre de Champion de France est attribué au vainqueur de l'épreuve, quelque soit sa nationalité.</p> <p>2- Exception : La participation d'équipages étrangers peut être limitée sur décision de la FFVoile, notamment pour éviter de modifier le format de l'épreuve.</p> <p>3- Modalités d'application : a/ Les classes concernées peuvent demander à la FFVoile de refuser ou de limiter l'inscription d'équipages étrangers aux CF qui les concernent en donnant les raisons justifiant cette exception. b/ Après accord formel de la FFVoile, la restriction pour l'inscription d'équipages étrangers sera dûment mentionnée à l'avis de course du Championnat de France concerné.</p>

	<p>c/ Sans demande formelle d'une classe, le principe de base s'applique.</p>
Décision 8	<p>Le conseil d'administration de la FFVoile adopte à l'unanimité la modification de la règle d'attribution des titres de Champion de France de Voile « Senior »</p> <p><u>Règle de constitution d'un équipage pour être considéré de nationalité française.</u></p> <p>La moitié au moins des membres de l'équipage dont le skipper pour les habitables ou le barreur pour la voile légère, doit être de nationalité française et doit le justifier lors de l'inscription en présentant un document d'identité (passeport ou carte d'identité).</p>
Décision 9	<p>Le conseil d'administration de la FFVoile adopte à l'unanimité la règle de constitution d'un équipage pour être considéré de nationalité française.</p>
6.2	<p>Département Voile Légère –</p>
6.2.1	<p><u>Gradation des épreuves inscrites au calendrier de la FFVoile et Classement National des Coureurs</u></p>
Décision 10	<p>Le principe de gradation des épreuves est approuvé par le CA à l'unanimité moins 1 abstention. Un débat sera proposé au prochain CA de Février 2007 et lors du prochain conseil des Ligues sur l'organisation des différents grades.</p>
Décision 11	<p>Le principe du Classement National des Coureurs FFVoile est approuvé par le CA à l'unanimité</p>
Décision 12	<p>Le principe du Classement National des Coureurs FFVoile « Epreuves Régionales » est approuvé par le CA à l'unanimité</p> <p>Echéanciers : Expérimentation jusqu'en Juin 2007 Vote des ajustements éventuels du dispositif de gradation au CA de Juin 2007 Expérimentation du Classement National des Coureurs FFVoile jusqu'au CA de Novembre 2007 Vote des ajustements éventuels du dispositif du Classement National des Coureurs FFVoile CA de Novembre 2007</p>
Décision 13	<p>L'échéancier de la gradation des épreuves et du Classement National des Coureurs FFVoile est approuvé par le CA à l'unanimité</p>
6.2.2	<p><u>Sans objet</u></p>
6.2.3	<p><u>Le championnat de France SENIOR 2007</u></p> <p>Pour les classes 470, 505, Firebal, Snipe, Finn, Laser, Europe, Vent d'Ouest, Tempest, Formule 18 HC16, Dart 18, Spitfire, les titres seront attribués à l'issue du Championnat de France Senior qui se déroulera du 17 au 20 mai sur le Lac de Carcans Maubuisson, CV Bordeaux et CV Hourtin Médoc</p>
Décision 14	<p>Le CA approuve à l'unanimité</p> <p><u>Dans le cadre de la réforme fédérale des Championnats de France Senior les Commissions Techniques Dériveur et Windsurf après avis des classes concernées proposent d'adopter le principe d'un circuit de trois épreuves à l'issue duquel un titre de Champion(ne) de France sera attribué(e).</u></p> <p><i>Champion de France Senior Glisse, Race Board,</i> Championne de France Senior Glisse, Race Board, Champion de France Senior Glisse, Formula Windsurfing, Championne de France Senior Glisse, Formula Windsurfing, Brest du 7 au 9 mai, Dunkerque du 5 au 8 mai, La Tranche du 25 au 28 août.</p> <p><i>Champion de France Senior Extrême Glisse,</i> Championne de France Senior Extrême Glisse, Carro/Martigues du 27 avril au 3 mai, Carnac du 1er au 7 septembre, Wimereux du 1^{er} au 7</p>

	<p>novembre.</p> <p><i>Champion de France STAR,</i> Trophée du duc de Nemours du 28 au 30 avril Annecy, Coupe Nationale du 7 au 9 septembre Marseille, Régate Internationale de Noël du 27 au 30 décembre Nice.</p> <p><i>Champion de France DRAGON :</i> L'AFSID Dragon est favorable à l'adoption de cette disposition cependant la question doit être soumise à l'AG de la classe qui se déroulera le 9 décembre prochain. L'AFSID Dragon souhaite que le titre de Champion de France soit attribué au vainqueur du circuit quelque soit sa nationalité.</p>
Décision 15	Le CA approuve à l'unanimité et donne pour le champion de France Dragon mandat au BE pour la mise en place si l'AFSID donne son accord suite à son AG
6.2.4	<p><u>Proposition de suppression de 2 titres au championnat de France Minimes dès 2007</u></p> <p>Titres proposés à la suppression : Champion de France Minimes Windsurf Bic 283 Garçon et Championne de France Minimes Windsurf Bic 283 Fille.</p>
Décision 16	Le CA approuve à l'unanimité
6.2.5	<p><u>Proposition d'évolution de 2 titres espoirs catamaran au championnat de France Espoirs « glisse » dès 2007</u></p> <p>Titres proposé à évolution : - Champion de France Espoirs catamaran HC 16 masculin/mixte devient Champion de France Espoirs catamaran HC 16 Open - Champion de France Espoirs catamaran SL 16 masculin/mixte. Devient Champion de France Espoirs catamaran SL 16 Open. * Open = masculin, mixte et féminin.</p>
Décision 17	Le CA approuve à l'unanimité
6.2.6	<p><u>Proposition de suppression de 2 titres espoirs Formula Windsurfing au championnat de France Espoirs « Glisse » dès 2007, pour remplacement par un nouveau titre</u></p> <p>Les titres de Champion de France Espoirs Formula Windsurfing Garçon et Championne de France Espoirs Formula Windsurfing Fille sont supprimés et remplacés par le titre de - Champion de France Espoirs Formula Windsurfing Open. * Open = masculin et féminin.</p>
Décision 18	Le CA approuve à l'unanimité
6.2.7	<p><u>Proposition d'évolution d'un titre Espoirs au championnat de France Espoirs « Extrême Glisse » dès 2007</u></p> <p>Le Champion de France Espoirs Windsurf Slalom 42 Garçon devient : - Champion de France Espoirs Windsurf Slalom 42*Open. * Open = masculin et féminin.</p>
Décision 19	Le CA approuve à l'unanimité
6.2.8	<p><u>Modification du point 5.2.1 du CA du 16/12/2005, filière Windsurf</u></p> <p>Modification du point 5.2.1 du CA du 6/12/2005, Filière Windsurf. Pour la pratique Formula Windsurfing, labellisation d'un nouveau flotteur, Starboard 160 Tufskin et adoption de la jauge de gréement Formula Expérience. (Doc Windsurf 2006/2009, Organisation des Pratiques et Finalités Nationales par âge et type de compétition modifié, document joint en annexe).</p>
Décision 20	Le CA approuve à l'unanimité

6.2.9	<u>Mode de sélection championnat Monde Junior ISAF 2007</u> (document joint en annexe)
Décision 21	Le CA adopte à l'unanimité les modalités de sélection
6.3	Epreuves Internationales
Décision 22	Le CA approuve à l'unanimité sous réserve de disposer de l'ensemble des documents nécessaires avant le 31/12/2006 l'organisation du Championnat du Monde de Funboard du 3 au 7 Octobre 2007 à l'Almanarre, organisé par le Hyères Windsurf Organisation et le Championnat du Monde Master du 6 au 13 octobre 2007 à Hyères par le COYCH.
	Le CA approuve à l'unanimité les épreuves 2007 suivantes :
	<ul style="list-style-type: none"> - championnat du Monde J80 à la Trinité sur mer du 1/07 au 7/07/2007 - championnat d'europe 14 pieds à Pornic du 20/06 au 23/06/2007 - championnat d'europe jeune europe à Biscarosse du 11/08 au 07/08/2007 - championnat du monde 1m Marseille 13/10 au 20/10/2007 - championnat du monde match racing féminin à St Quay du 6 au 11/08/2007 - championnat du monde master laser à Hyères du 6/10 au 13/10/2007
7	ENSEIGNEMENT ET LOISIR
7.1	Département Développement
Info	<u>Point sur les actions du département</u>
	Présentation du bilan de modernisation des EFV et des outils pédagogiques (DVD, Kit moniteur, mallette pédagogique..) Bilan du réseau Point Plage Présentation des documents Voile à l'Ecole et bilan des journées d'étude nationale de la voile scolaire du 6 au 9 novembre 2006 à l'ENV
8	COMMISSION DIRECTEURS DE COURSE
8.1	<u>Modification du règlement des Directeurs de Course</u> (document joint en annexe)
Décision 23	Le CA de la FFVoile entérine à l'unanimité le règlement modifié des directeurs de course voté par le CA du 23 Juin 2006, lequel devient le Règlement FFVoile –Direction de Course.
9	COMMISSION MEDICALE
9.1	<u>Modification du règlement médical</u> (document joint en annexe)
Décision 24	Le CA de la FFVoile entérine à l'unanimité le règlement médical modifié, tenant compte des nouvelles obligations législatives.
10	COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE
10.1	<u>Intégration de nouveaux membres au sein de la CND</u>
Décision 25	Le CA de la FFVoile, en date du 18 Novembre 2006, constatant l'empêchement définitif de Dominique CHAUVET à siéger à la CND, procède à la nomination de Christian PONTHEU en tant que membre titulaire de la Commission Nationale de Discipline
Décision 26	Le CA de la FFVoile, à l'unanimité, procède à la nomination des membres suppléants de la Commission Nationale de Discipline de la FFVoile comme suit : M. Antoine MARCELAUD M. Cédric POULIGNY M. Dominique SERRE M. Claude THOUROT,
	Ils sont élus tout comme les membres titulaires jusqu'à la fin de la présente olympiade soit jusqu'à la réunion du premier CA issu des élections qui se tiendront après les JO de 2008

<p>Décision 27</p>	<p>Le CA de la FFVoile, à l'unanimité, procède à la nomination des membres suppléants de la Commission Nationale de Discipline Antidopage de la FFVoile comme suit :</p> <p>M. Antoine MARCELAUD M Dominique SERRE M. Claude THOUROT,</p> <p>Ils sont élus tout comme les membres titulaires jusqu'à la fin de la présente olympiade soit jusqu'à la réunion du premier CA issu des élections qui se tiendront après les JO de 2008</p>
<p>11</p>	<p>11) COMMISSION DES AGENTS</p>
<p>11.1 Décision 28</p>	<p><u>Renouvellement de la commission des agents</u> Le CA approuve à l'unanimité la nouvelle composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Jacques SIMON (Président)/M. Henry BACCHINI - M. Michel DUCLOT/M. Jacques CATHELINÉAU - M. Eric MARLIOT/M. Bernard BONNEAU - M. Vincent BERGER/M. Luc GELUSSEAU - M. Christian LÉPAPE/ M. Gérard LE SAUSSE - M. Christian JOYARD. <p>Le CA prend acte du renouvellement de tous les membres sauf pour Christian LE PAPE. Ils ne pourront donc plus être désignés à l'exception de M LE PAPE</p>
<p>12 Info</p>	<p><u>Information et débat sur les propositions suite aux Colloque de la Vie Fédérale et du Conseil des Ligues des 14 et 15 Octobre et suite à donner</u></p>
<p>13</p>	<p>Questions diverses</p>
<p>13.1 Info</p>	<p><u>Point Sécurimar par Dominique SERRE</u></p>
<p>13.2 Décision 29</p>	<p><u>Date prochain Conseil d'Administration</u> Vendredi 23 Février 2007 à Paris</p>